EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00262
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000102
Commission	**Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux**		
Direction en charge	Juridique Assemblée Marchés		
Objet	Règlement intérieur du conseil municipal - Création de commissions municipales - Désignation des membres - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références
Selon les dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

■ Motivation et opportunité
Compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux et de l'installation de la nouvelle municipalité, il convient d'établir un règlement intérieur pour le nouveau mandat municipal.

■ Contenu

Le règlement proposé comprend, outre les clauses normales relatives à l'organisation générale et à la tenue des séances, le déroulement des débats et le vote des délibérations, un certain nombre de clauses spécifiques :
-Les questions orales, questions d'actualité et vœux doivent être transmis, par voie dématérialisée, quatre jours francs au moins avant la séance du conseil municipal, sur la boite générique du service Assemblée.

-Les commissions municipales sont les suivantes :

- Aménagement, Urbanisme, Commerce
- Finances, Personnel, Bâtiments communaux, Relations internationales
- Sports, Vie associative, Démocratie locale
- Culture, Jeunesse, Vie étudiante, Education et petite enfance, Education populaire
- Santé, Solidarité, Handicap, Seniors
- Politique de la ville, Développement durable, Insertion et emploi
- Espaces publics (tranquillité, voirie, circulation, propreté), Espaces verts, Evènementiel

Elles sont convoquées, avant envoi de la collection, par le Maire qui en est le président de droit. Lors de leur première réunion, les commissions, sur proposition du Maire, désignent un vice-président et un vice-président délégué. Le vice-président peut les convoquer et les présider en l'absence du Maire. Le vice-président délégué est nécessairement issu d'un groupe politique dont les membres n'appartiennent pas à la majorité municipale et également membre de ladite commission.

Le Premier adjoint y est membre de droit. Chaque commission est composée des adjoints et des Conseillers municipaux délégués en charge des délégations visées, ainsi qu'un membre de chaque groupe de l'opposition.

Ces commissions sont saisies de plusieurs types de questions :

- les projets de délibérations du conseil municipal, sauf urgence, dans le domaine de compétence respectif de chaque commission,

- toute question relevant du domaine de chaque commission sur proposition d'un des membres devra être déposée 48H avant la tenue de la commission auprès du vice-président.

Une mission d'information et d'évaluation pourra être créée à la demande d'un sixième des membres du Conseil Municipal.

- Les membres du conseil municipal peuvent constituer des groupes par déclaration adressée au maire, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant. L'effectif minimum d'un groupe est fixé à deux membres.

Un espace est réservé à l'expression des élus du conseil municipal dans le magazine d'informations municipales selon les modalités définies par le règlement intérieur.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				

État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**0,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- approuver le règlement intérieur dont un exemplaire est joint au présent rapport,
- approuver la création des sept commissions intitulées comme suit :
    - Aménagement, Urbanisme, Commerce
    - Finances, Personnel, Bâtiments communaux, Relations internationales
    - Sports, Vie associative, Démocratie locale
    - Culture, Jeunesse, Vie étudiante, Education et petite enfance, Education populaire
    - Santé, Solidarité, Handicap, Seniors
    - Politique de la ville, Développement durable, Insertion et emploi
    - Espaces publics (tranquillité, voirie, circulation, propreté), Espaces verts, Evènementiel
- désigner les membres des commissions précitées dans le respect du principe de la représentation proportionnelle dont la liste est jointe à la présente délibération.

■ Décision

Proposition adoptée
57 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , M. Olivier LONGEON , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , M. Germain COLLOMBET

Votes contre
Mme Christel PFISTER , M. Michel NEBOUT

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU